

# ÉCRIRE L'HISTOIRE À PARTIR DES PIERRES INSCRITES L'ÉPIGRAPHIE LATINE EN SAVOIE

---

BERNARD RÉMY



## RÉSUMÉ

---

Deux inscriptions de Savoie (Bassens, Château-neuf), conservées au Musée Savoisien nous font connaître la donation testamentaire d'une fontaine (?) par un affranchi, desservant du culte impérial et la mention fragmentaire de l'accomplissement d'un vœu à Mercure. Ce dernier texte a été écrit à la pointe sur l'enduit peint d'un mur du sanctuaire de Limetus.

Bernard Rémy

Professeur émérite d'histoire romaine  
à l'université Pierre Mendès-France de Grenoble  
CNRS, Centre Camille-Jullian,  
Aix-en-Provence

## MOTS-CLÉS

---

**ÉPIGRAPHIE**

**PÉRIODE ROMAINE**

**DONATION**

**VŒU**

**SANCTUAIRE**

**SAVOIE**

**MERCURE**

**SÉVIR**

### RÉFÉRENCE ÉLECTRONIQUE

RÉMY Bernard, «Écrire l'histoire à partir des pierres inscrites: l'épigraphie latine en Savoie», *Les Dossiers du Musée Savoisien: Revue numérique* [en ligne], 2-2016.

URL : <http://www.musee-savoisien.fr/8213-revue-n-2-2016.htm>

Cet article a été l'objet d'une communication aux Journées nationales de l'archéologie 2014 (Chambéry, Université de Savoie, vendredi 6 juin 2014).

*Toutes les photos sont de l'auteur, sauf mention contraire.*



Fig. 1. Bassens: donation testamentaire d'une fontaine (?) par un sévir augustal<sup>1</sup>.  
Coll. Musée Savoisien, Département de la Savoie, Solenne Paul.

« Science auxiliaire » de l'histoire, l'épigraphie étudie les inscriptions écrites sur tous les types de supports, mais, en France, les épigraphistes ont souvent eu tendance à ne s'intéresser qu'aux textes gravés sur la pierre ou le bronze, à tort, car les différents types de textes (estampilles, graffites...) inscrits sur d'autres supports, comme le bois, les céramiques, les tuiles, les enduits muraux... apportent beaucoup de renseignements sur les couches populaires de la population. C'est notamment le cas en matière de dénomination en augmentant considérablement l'annuaire des noms connus. En effet, les petites gens, dont beaucoup savaient globalement lire et écrire, n'avaient pas tous les moyens financiers d'utiliser les services du lapicide. Témoignage de l'adoption volontaire de la civilisation romaine, puisque les Gaulois du temps de l'indépendance écrivaient fort peu, les inscriptions nous fournissent des informations très précieuses dans de nombreux domaines : dénomination, économie, religion, société... On ne peut plus faire l'histoire du monde romain de l'époque impériale, sans avoir recours à l'épigraphie, à la numismatique et à l'archéologie.

Parmi les textes, nombreux et variés, retrouvés en Savoie<sup>2</sup>, j'ai choisi de vous en présenter deux – un de Bassens ; l'autre de Châteauneuf – qui m'ont paru particulièrement représentatifs de la pénétration de la civilisation romaine dans l'ancien domaine des Allobroges qui, après la difficile conquête romaine, a relevé de la cité de Vienne, rapidement devenue une colonie romaine. Ils sont tous les deux conservés au Musée Savoisien.

<sup>1</sup> RÉMY B. (dir.), *Inscriptions Latines de Narbonnaise (ILN)*, V. Vienne, 3 vol., Paris, CNRS éditions, 2004-2005.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 637.

Découvert, en 1895, dans les fondations de l'ancienne église de Bassens, aujourd'hui détruite, et conservé à Chambéry, dans le cloître du Musée Savoisien (inv. n° 899-593), ce bloc de calcaire gris de Lémenc est brisé à droite (hauteur : 120 cm ; largeur : 123 cm ; profondeur : 48 cm). Assez bien lissée, la face antérieure est divisée en deux panneaux ornés de deux moulures. Celui de droite, anépigraphé, est percé à mi-hauteur d'un trou rond de dix-neuf cm de diamètre, celui de gauche est inscrit, mais l'humidité a rongé en partie les lettres, au point de les rendre illisibles à la ligne 3.

Texte de six lignes, avec une mise en page assez soignée et des lettres d'assez bonne facture. Hauteur des lettres : l. 1-2 : 9-10,5 cm ; l. 3 : ? ; l. 4 : 9-10 cm ; l. 5 : 8,5-9 cm ; l. 6 : 7,8-10 cm.

Sex(tus) Decid(ius),  
Prisci lib(ertus),  
[---]V[---],  
4 IIIIII uir Aug(ustalis).  
Ex testam(ento),  
Nisus, leg(atarius).

*Sextus Decidius [---], affranchi de Priscus, sévir augustal, (a offert ce monument). En exécution du testament (de Sextus Decidius). Nisus, son légataire (a veillé à son édification).*

Cette inscription atteste une pratique très courante dans le monde romain : l'évergétisme, c'est-à-dire une forme de mécénat quasi obligatoire pour les notables. Sans entrer dans les détails disons que ils étaient moralement tenus de participer financièrement à la vie municipale, par exemple en contribuant à l'embellissement du cadre de vie de leurs concitoyens par la donation de divers monuments – comme le temple de Châteauneuf – ou en offrant des banquets

publics, des jeux (courses de chevaux, combats de gladiateurs...). Ici, la nature de la donation testamentaire n'est pas précisée, car elle était évidente pour les contemporains destinataires du don. C'est un peu plus compliqué pour nous ; toutefois, comme la pierre a été découverte dans le mur d'un bassin formé d'un épais béton en mortier et briques pilées, il est très probable qu'il s'agissait d'une fontaine dont la conduite se terminait par un mascarón appliqué sur le trou de la partie droite de la pierre. En raison de la présence d'un double cartouche, on pourrait certes penser à un remploi antique de la pierre, mais cette hypothèse semble beaucoup moins probable, car le trou est à peu près centré sur la partie droite du monument, ce qui a peu de chances d'avoir été le fait du hasard, d'autant que le cartouche droit ne comporte pas d'inscription. Ce texte ajoute un nouveau nom d'affranchi à la courte liste des sévirs augustaux attestés dans la cité. Souvent anciens esclaves affranchis, ces auxiliaires du culte impérial municipal, réunis dans un collège de six membres, disposaient la plupart du temps d'une belle richesse qui leur permettait d'accéder à cette « prêtrise » recherchée et d'être rangés parmi les notables de la cité. Porteur des *tria nomina* (prénom + gentilice ou nom de famille + surnom), Sextus Decidius [--], dont le surnom a disparu dans la lacune de la ligne 3, était un citoyen romain. Affranchi d'un Sextus Decidius Priscus, il appartenait à la famille *Decidia*, une des grandes « maisons » de la combe de Savoie, où on la retrouve à Notre-Dame-des-Millières<sup>3</sup> et à Saint-Alban-Leyse<sup>4</sup>. Au vu de leur gentilice latin bien connu en Italie, mais fort peu dans la province de Narbonnaise, les *Decidii* de ces trois inscriptions pourraient faire partie des – apparemment rares – descendants d'émigrés italiens installés en Savoie, où ils exploitaient des domaines fonciers achetés plutôt que confisqués.

Non loin de Bassens, on connaît les *Pompeii* à Montmélian<sup>5</sup>, dont l'origine italienne est certaine (inscription dans une tribu, la *Tromentina* qui ne se rencontre pas ailleurs en Gaule). Priscus, le surnom latin du patron du donateur, est bien connu en Narbonnaise.

La compréhension des lignes 5-6 pose problème, car il faut expliquer le mot abrégé LEG. Il ne peut en aucun cas s'agir du verbe *leg(auit)* – a légué –, puisque seul le testateur, Decidius, peut être l'auteur d'un legs. Nous pouvons donc proposer avec une quasi certitude le nom *leg(atarius)* – légataire – pour développer cette abréviation. Porteur d'un nom unique grec, inconnu par ailleurs en Gaule, Nisus était très probablement le légataire de Decidius ; il a vu son legs grevé d'une charge selon un usage très courant en droit romain. Exécuteur testamentaire, il devait obligatoirement prélever sur son héritage la somme nécessaire à la construction de la fontaine et veiller à la réalisation du monument. Son statut juridique reste inconnu, mais il faut sans doute envisager qu'il était un affranchi du donateur qui n'aurait pas indiqué son prénom et son gentilice, parce qu'ils étaient les mêmes que celui de son patron, voire un esclave.

Plusieurs critères convergents de datation (nature de la pierre, décor du monument, mode de gravure de l'inscription, forme des lettres) laissent penser que le texte pourrait dater du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, plutôt de la seconde moitié en raison de l'abréviation de *libertus* en *lib*.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 637.

<sup>4</sup> *Ibidem*, p. 637.

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 515.



Fig. 2. Châteauneuf: mention fragmentaire de l'accomplissement d'un vœu à Mercure<sup>6</sup>

Coll. Musée Savoisien, Département de la Savoie, Solenne Paul.

Sur le territoire de la commune de Châteauneuf, non loin du confluent de l'Arc et de l'Isère, les travaux de construction de l'autoroute A 43 ont permis la découverte d'une agglomération urbaine gallo-romaine (habitat, thermes, théâtre, sanctuaire du dieu Limetus/Mercure), dont le nom antique est inconnu. Conduites par Christian Mermet au début des années 1980, les fouilles du temple – dont l'agrandissement est daté par un dépôt votif de fondation de la fin du règne d'Auguste ou du début de celui de Tibère<sup>7</sup> – ont notamment permis la découverte

de soixante-dix-sept graffites. Cinquante-neuf ont été écrits à la pointe sur l'enduit peint des murs; dix-huit, gravés sur des tuiles. Le *fanum* fut détruit à la fin de l'époque flavienne, peut-être à la suite d'une inondation de l'Arc, sans qu'une reconstruction de l'ensemble fût entreprise sur le même emplacement. C'est un corpus exceptionnel de documents assez bien datés – I<sup>er</sup> siècle de notre ère – sur la latinisation et la religion des petites gens de la combe de Savoie qui fréquentaient le sanctuaire.

Découvert en 1981 sur le mur du *fanum* et conservé à Chambéry, au musée savoisien (inv. n° 982.6.8.2), ce graffite sur enduit mural peint en rouge, était brisé en onze morceaux jointifs (hauteur: 14,5 cm; largeur: 21 cm; épaisseur: 1,5 cm).

Texte, mutilé, de sept lignes en caractères cursifs. H. d. l.: 0,5-2 cm.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 637.

<sup>7</sup> Le dépôt votif était composé d'un fer de hache, d'une monnaie de Vienne, frappée vers 36 av. J.-C., mais fort usée (*RPC*, I, 517), et d'une monnaie de Nîmes de la troisième série, émise vers 10-14 ap. J.-C., quasiment à fleur de coin (*RIC* 12, p. 52, n° 159-161).

Pubili[u]s Attius Firmus  
 uotum feci Mercur[i]o,  
 qum primum [---]NV bene ? conti[ngit mihi ?]  
 4 Hic profano do[n(um) ?] per NOM et DRO[---]  
 mulsi e[t] pie D[---]DRO qum[---]  
 et t[e]r [---]V[---]+  
 IC[---]M FONAI[---].

Vu les lacunes du texte, la traduction est forcément fragmentaire :

*Moi, Publius Attius Firmus, j'ai fait un vœu à Mercure : dès que [---] résulte comme une bonne chose pour moi, je sacrifie ici un don [---] et, pieusement [---].*

Document religieux de tout premier ordre, ce témoignage de quittance votive présente des passages incompréhensibles, tant pour la lecture que pour l'interprétation. Au terme d'un long et minutieux examen du texte en compagnie de John Scheid, professeur au Collège de France et éminent spécialiste de la religion romaine<sup>8</sup>, nous n'avons pas retenu les hypothèses prudentes de Christian Mermet, car elles sont difficilement acceptables d'un point de vue paléographique, chronologique et religieux. Nos propres propositions de restitution reposent sur les vestiges de lettres conservées et sur les tournures attendues dans une formule votive.

Les deux premières lignes ne posent pas de problème. Associant dans ses *tria nomina* un gentilice probablement indigène à un surnom latin, Publius Attius Firmus était un citoyen romain. Il s'exprime à la première personne. Après le verbe au parfait *feci* – j'ai fait – qui

mentionne l'historique du vœu, vient le texte même du vœu émis par le dévot. Il est rappelé lors de l'acquiescement, ce qui est assez rare. La ligne 3 présente une lacune et une série de lettres difficiles à comprendre. La lecture du début de la ligne 4 est certaine : la lacune qui suit DO est courte, ce qui crédibilise l'abréviation proposée du mot *donum*, don. La lecture de la fin de la ligne est très difficile et il est préférable de renoncer à avancer une interprétation. La ligne 5 commence par le nom *mulsi* (vin miellé) qui appartient au langage du sacrifice et des distributions lors du repas sacrificiel, car, au moins dans les classes aisées, les vœux concernaient souvent des sacrifices, suivis de banquets. Nous sommes bien ici dans ce contexte de repas. Après *pie*, qui est indiscutable, la lecture et la compréhension de la suite de la ligne et des lignes 6 et 7 sont désespérées.

Malgré ses lacunes, ce texte est d'un très grand intérêt pour la connaissance de la religion romaine, notamment des pratiques complexes des vœux. Le dévot attendait la satisfaction de sa demande – plus exactement l'exécution par la divinité invoquée de sa part du contrat qu'elle est réputée avoir accepté – pour s'acquitter de son vœu. Si la demande n'était pas exaucée dans le délai imparti, le contrat était caduc et le dévot ne devait rien au dieu.

L'emploi du verbe *profano* est rare et sa signification précise n'est pas toujours très claire. Ce texte apporte un nouvel élément au dossier, car le contexte votif et sacrificiel est ici explicite. Firmus rappelle qu'il avait fait un vœu à Mercure/Limetus : une fois remplies les conditions du contrat, il est venu à Châteauneuf exécuter sa promesse. C'est donc bien un paiement libératoire. Comme il s'acquiesce en écrivant le graffiti,

<sup>8</sup> Voir J. Scheid, *Les dieux, l'État et l'individu. Réflexions sur la religion civique à Rome*, Paris, Le Seuil, 2013.

il emploie l'indicatif (*profano*). Firmus annonce aux lecteurs du graffiti qu'il a accompli son vœu qui comprenait l'offrande d'un sacrifice et d'un repas, où était notamment servi aux convives du *mulsum*, du vin miellé. *Profanare* semble donc pouvoir être traduit par sacrifier, même s'il ne faut peut-être pas exclure que Firmus emploie le verbe au sens de partager, distribuer aux participants en conclusion d'une offrande sacrificielle.

Dans ce sanctuaire de type indigène étaient plus particulièrement honorées deux divinités : l'une, Limetus, avait un nom gaulois<sup>9</sup> ; l'autre, Mercure, un nom latin<sup>10</sup>, mais aussi les empereurs vivants, dont Néron<sup>11</sup>. En fait Limetus, dieu local indigène qui n'est pas attesté en dehors de Châteauneuf, fut le premier titulaire du temple ; puis, au fil des temps, certains dévots l'ont prié sous le nom de Mercure, car la conquête a fait connaître aux Gaulois les dieux du panthéon romain. Toutefois, si nous admettons une assimilation organisée et volontaire des cités gauloises, il faut aussi admettre qu'il n'existe pas de différence entre des dieux qui seraient romains et des dieux qui seraient indigènes. Ils sont tous un peu des deux. Les divinités honorées ne sont pas de simples transpositions de dieux superficiellement romanisés, car remplacer le nom indigène d'un dieu par un nom romain indique un degré décisif d'intégration dans la religion romaine des divinités et des dévots. Même si les divinités « interprétées » ont conservé une certaine dimension locale, il est probable qu'elles avaient en fait des personnalités et des fonctions très proches de celles des dieux gréco-romains du même nom, ne serait-ce que par leurs origines indo-européennes communes. Comme leurs dévots, elles s'étaient romanisées.

Le texte a été rédigé entre la fin du règne d'Auguste ou le début du règne de Tibère (date de la consécration du *fanum*) et les années 1990, date de la destruction du site.

<sup>9</sup> *Ibidem*, pp. 464-465.

<sup>10</sup> *Ibidem*, pp. 468-470.

<sup>11</sup> *Ibidem*, pp. 463.

# BIBLIOGRAPHIE

---

- RÉMY B. (dir.), *Inscriptions Latines de Narbonnaise (ILN)*, V. Vienne, 3 vol., Paris, CNRS éditions, 2004-2005.
- SUTHERLAND C. H. V., *The Roman Imperial Coinage*, vol. I, revisited edition, 31 BC-AD 69, Londres, Spink, 1984. (RIC I2).
- BURNETT A., AMANDRY M., RIPOLLÈS P. P., *Roman Provincial Coinage*, vol. I, Londres-Paris, British Museum/BNF, 1992. (RPC I).

## Remerciements

---

Merci à Martine Belly, Sébastien Gosselin et Clément Mani pour leur intervention décisive dans la réalisation du diaporama présenté lors des Rencontres Archéologiques de Savoie 2014.